



VILLE A VILLE

Questions liées aux délibérations en conseil municipal sur les Maisons de Santé Puri-professionnelles

QUESTION INITIALE :

« Je suis en recherche d'exemple de délibérations en conseil municipal pour les projets de Maison de Santé Pluri-professionnelle avec une SISA (Société interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) »

Les réponses sont à transmettre à Brigitte Graell, Chef de Projet, Mission Santé Ville, à l'adresse graell.brigitte@mairie-perpignan.com, en mettant en copie secretariat@villes-sante.com

REPONSES DES VILLES-SANTE

Le Grand Chalons

« Il faut regarder le site de la Fédération Nationale des Maisons et Pôles de Santé, tous les exemples de docs peuvent être consultés dont celui-ci je pense ».

Contact : Thomas Perrot, Animateur CLS, Direction des Solidarités et de la Santé, Service Santé Handicap – thomas.perrot@legrandchalon.fr

Marseille

«J'ai répondu à Brigitte antérieurement. La Ville de MARSEILLE ne porte pas de maisons de santé. Mais, j'ai fait marcher mon réseau et c'est la responsable "Santé" de la Région PACA (qui s'est investie sur le sujet) qui lui a fourni un document mais, pas ce qu'elle demandait exactement».

Contact : Dominique Chanaud, Chargée de mission en santé publique, Direction de la Gestion Urbaine de Proximité – dchanaud@marseille.fr



Saint-Quentin-En-Yvelines

« Voici la délibération du conseil communautaire de Saint-Quentin-en Yvelines (intercommunalité) sur le sujet. C'est mon directeur, Laurent Dumas laurent.dumas@sqy.fr , qui a travaillé dessus ». [\[Télécharger la délibération\]](#)

Contact : Catherine Chevallier, Responsable de l'IPS en charge de la Santé publique – catherine.chevallier@sqy.fr

Strasbourg

« Au nom du Dr Feltz, adjoint en charge de la santé à Strasbourg, veuillez trouver ci-joint une délibération prise en conseil municipal de la Ville de Strasbourg (mars 2017), concernant une convention cadre de soutien aux maisons de santé. [\[Télécharger la délibération\]](#) – [\[Télécharger la convention cadre\]](#)

Nb : pour le réseau, ces documents peuvent être partagés avec d'autres villes ».

Contact : François Jouan, Chef de service, Promotion de la santé à la personne – Francois.JOUAN@strasbourg.eu